



Député Eric Alauzet
2^{ème} circonscription du Doubs
Membre de la Commission des Finances
126 rue de l'Université
75007 Paris

Fait à Paris, le 5 décembre 2018

Objet : Soutien au projet « Carl » de covoiturage au sein des écoles de conduite

Madame, Monsieur,

Par la présente lettre je souhaite exprimer mon soutien au projet « Carl » qui propose un service novateur de covoiturage au sein des auto-écoles.

Grace à ce projet, fonctionnant au moyen d'un site internet et d'une application spécifique, les personnes peuvent réserver un trajet en covoiturage dans un véhicule d'auto-école. Les élèves d'auto-école peuvent réaliser deux trajets de ce type lorsqu'ils approchent la fin de leur formation à la conduite.

Cette démarche permet à la fois de familiariser les jeunes conducteurs au covoiturage, donc favorise le développement de ce mode de transport partagé, et de proposer des trajets à bas prix aux personnes qui le souhaitent (0,35 centime/km). Cette offre sera particulièrement utile en zones rurales et en banlieues, où le volume de transports en commun est réduit.

Ainsi, Carl possède des effets bénéfiques pour tous :

- La collectivité et l'Etat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en participant à la diversification de l'offre de transport ;
- Les auto-écoles en créant de nouvelles ressources financières ;
- Les élèves en apportant une expérience nouvelle et en permettant la familiarisation au covoiturage ;
- Les covoitureurs en offrant des déplacements à bas coût et sur mesure.

Bien cordialement,

Eric Alauzet
Député de la 2^{ème} circonscription du Doubs

Monsieur Cyprien BARDONNET

Fondateur de CARL-MOVE

Dossier suivi par M. Léo SEGOUIN-SCHAPIRA

Collaborateur parlementaire de Madame Sylvie TOLMONT,
Députée de la Sarthe

Objet : Réponse à votre courriel du 29 novembre 2018

Le Mans, le 21 décembre 2018

Monsieur BARDONNET,

Par courriel du 29 novembre dernier, vous avez attiré mon attention sur votre projet CARL, projet développé avec l'ADEME, Groupama, les collectivités, les syndicats d'auto-école, les éditeurs de formation etc.

Votre projet, tel que présenté dans votre courriel et dans votre vidéo de présentation Youtube, me semble correspondre aux initiatives devant être développés afin de réduire nos émissions polluantes et répondre à nos impératifs économiques et environnementaux.

En effet, votre projet constitue, plus spécifiquement à mes yeux, une alternative pertinente à l'autosolisme, thème d'une grande actualité puisque s'inscrivant dans l'avant-projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).

Je vous formule mes vœux de réussite pour votre démarche et resterai attentive à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvie TOLMONT
Députée de la Sarthe



PASCALE FONTENEL-PERSONNE

Votre Députée de la 3^e circonscription de la Sarthe
Membre de la Commission de la défense nationale
Ambassadrice de la Réforme des Retraites
Coprésidente du Groupe d'études Valorisation des activités touristiques

Monsieur Cyprien Bardonnnet
cbardonnnet@carl-move.com

Paris, le 17 décembre 2018

PFP / JP

Objet : Votre courriel du 29 novembre 2018.

Monsieur,

Je fais suite au courriel reçu le jeudi 29 novembre dernier et dans lequel vous me présentez le projet Carl, qui donne l'occasion aux élèves d'auto-écoles la possibilité de tester à deux reprises le covoiturage, et ce dans le cadre du dernier module de leur formation du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.

Cette possibilité revêt de nombreux avantages : le modèle de déplacement dit de partage (ici le covoiturage) est l'un des axes à développer afin de lutter contre les coûts liés à l'achat d'un véhicule ainsi que sur l'empreinte écologique de nos déplacements. En complément de l'utilisation d'autres transports en commun, le covoiturage est une réelle opportunité pour réduire nos émissions de carbone, qui n'ont eu de cesse d'augmenter. En 2017, les études réalisées prouvent que le covoiturage a permis la baisse de 5 à 10% de voitures sur les routes (pour un gain en CO2 de 8 à 14%). Les bienfaits du covoiturage ne sont plus à démontrer.

En France, le taux de remplissage d'un véhicule oscille entre 1,4 et 1,7 personnes par voiture. Nous devons faire mieux, et cette évolution passe par l'éducation des futurs conducteurs. Le projet Carl trouve ici tout son sens : covoiturer avec les véhicules auto-écoles, qui sont systématiquement peu remplis (2 personnes dans le véhicule, l'élève et le formateur). Cette initiative innovante est donc la bienvenue, à l'heure où la sauvegarde de notre planète représente un défi majeur dont le Gouvernement et la Majorité se sont saisis.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pascale Fontenel-Personne
Députée de la Sarthe.

